

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2018**

L'an 2018 et le 05 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

**Présents :**

M. CITRON Jacques	X
MME CHATELAIN Danielle	X
M. CHACHIGNON Alain	X
M. LEBRET Olivier	X
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X
Mme MARTINS Rosa	X
M. COUVREUR Michel	X
Mme AUVRAY Gaëlle	X
M. THIBAUT Serge	X
Mme DECOUX Annick	X
M. DEBORD Jean-Pierre	X
Mme HARDOUIN Gabrielle	X
Mme LHOSTE Emilie	X
M. LECOUTRE Régis	X

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 14
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme LHOSTE Emilie

**Date de la convocation** : 31/03/2018

**Observation sur le compte-rendu de la réunion du 6 mars :**

Pour le vote des subventions aux associations :  
Il faut lire :

Mme LHOSTE et Mme DECOUX ne participent pas au vote

Vote : 12 pour

**Observation sur le compte-rendu de la réunion du 21 mars :**

Pour le vote sur la rupture conventionnelle du bail de l'Hôtel de la poste :  
Il faut lire :

Vote : 11 pour et 2 abstentions

## 1 - Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier de PITHIVIERS. Ceux-ci sont identiques aux comptes administratifs de la commune. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes de gestion :

- **Compte de gestion de la commune**
- **Compte de gestion du service de l'eau**
- **Compte de gestion du service de l'assainissement**

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

### Approbation des comptes administratifs 2017

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets qui retracent toutes les opérations réalisées au cours de l'année.

Monsieur le Maire donne la parole à M. CHACHIGNON, 1<sup>er</sup> adjoint afin de présenter le détail des comptes administratifs.

BUDGET COMMUNE					
Resultats de Fonctionnement 2017			Résultats d'investissement 2017		
Montant des titres		981 078.10	Montant des titres		310 647.39
Montant des mandats		755 583.00	Montant des mandats		459 929.49
Résultat de l'exercice		225 495.10	Résultat de l'exercice		- 149 282.10
Excédent de fonctionnement reporté		544 176.56	Excédent d'investissement reporté		49 859.75
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>769 671.66</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		<b>- 99 422.35</b>

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

BUDGET EAU					
Resultats de Fonctionnement 2017			Résultats d'investissement 2017		
Montant des titres		71 623.59	Montant des titres		23 419.30
Montant des mandats	-	71 016.30	Montant des mandats	-	13 815.04
Résultat de l'exercice		607.29	Résultat de l'exercice		9 604.26
Excédent de fonctionnement reporté	+	12 181.58	Excédent d'investissement reporté	+	93 746.43
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>12 788.87</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		<b>103 350.69</b>

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

## BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Resultats de Fonctionnement 2017			Résultats d'investissement 2017		
Montant des titres		86 517.59	Montant des titres		44 768.78
Montant des mandats	-	121 027.23	Montant des mandats	-	25 382.50
Résultat de l'exercice		-34 509.64	Résultat de l'exercice		19 386.28
Excédent de fonctionnement reporté	+	20 067.93	Excédent d'investissement reporté	+	179 311.62
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>- 14 441.71</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		<b>198 697.90</b>

Vote du conseil : A la majorité, 12 pour, 2 abstentions.

Il est décidé que les branchements d'assainissement seront payés sur l'investissement.

### **2 -Affectation du résultat :**

#### **BUDGET COMMUNE :**

Recettes de fonctionnement R002	678 778.31 €
Dépenses d'investissement R001	- 99 422.35 €
Recettes excédent de fonctionnement capitalisé R 1068	90 893.35 €

#### **BUDGET EAU**

Recettes de fonctionnement R002	12 788.87 €
Recettes d'investissement R001	103 350.69 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Dépenses de fonctionnement R002	- 14 441.71 €
Recettes d'investissement R001	176 490.80 €

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

### **3 - Vote des taxes :**

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	1 534 000 €	121 186 €
Taxe foncière (bâti)	1 428 931 €	181 888 €
Taxe foncière (non bâti)	263 500 €	69 353 €
<b>TOTAL DES TAXES</b>		<b>372 427 €</b>

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

#### 4 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	1 547 103.00 €	88 179.90 €	139 088.46 €
RECETTES	1 547 103.00 €	88 179.90 €	139 088.46 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	521 754.29 €	123 510.01 €	223 137.55 €
RECETTES	521 754.29 €	123 510.01 €	223 137.55 €

Vote du conseil

- de la commune

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

- du service de l'eau

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

- du service de l'assainissement

Vote du conseil : A la majorité, 13 pour, une abstention.

#### 5 - Vote du tableau des effectifs

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les contrats aidés (CUI-CAE...) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs (il s'agit des TNC 20h).

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie A	ATTACHE ADMINISTRATIF	TC	TC	
Catégorie C	ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>ER</sup> CLASSE	TNC 16H		TNC 20H
Catégorie C	ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>EME</sup> CLASSE	TC	TC	
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>3</b>		
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	AGENT DE MAITRISE	TC	TC	
Catégorie C	ADJOINT TECHNIQUE	TC	TNC	
Catégorie C	ADJOINT TECHNIQUE	TC	TC	

Catégorie C	ADJOINT TECHNIQUE (saisonnier avril sept)	TC		TNC 20H
Catégorie C	ADJOINT TECHNIQUE	TNC 20H		TNC
Catégorie C	ADJOINT TECHNIQUE	TNC 6H		TNC
	<b>Total filière technique</b>	<b>6</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9</b>		

Vote du conseil : A l'unanimité

### **6 – Demande de subvention au titre de la DSIL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier relatif à l'accessibilité de l'Eglise de BAZOCHES n'a pas été retenu au titre de la DETR, toutefois, Madame la Sous-Préfète nous a invité à présenter le dossier au titre de la DSIL.

Toutefois, compte tenu du coût élevé de la rampe d'accès fixe préconisée par l'architecte, il a été décidé d'acquérir une rampe amovible.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité d'Investissement Local pour 2018 au titre de la mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux et intercommunaux :

- Création d'une porte sur le côté de l'Eglise de BAZOCHES LES GALLERANDES et acquisition d'une rampe d'accès

Détail de l'opération :

<b>Cout total des travaux HT</b>	<b>9 127.55 €</b>
<b>Montant de la DSIL sollicitée</b>	<b>2 738.27 €</b>
<b>Taux %</b>	<b>30 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :  
Début de l'opération en mai 2018 pour une durée de deux mois.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comporte les éléments suivants :

	MONTANT	POURCENTAGE
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux	9 127.55 €	
TVA	1 825.51 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 953.06 €</b>	
<b>RESSOURCES</b>		
Subvention DSIL	2 738.27 €	30 %
Autofinancement	8 214.79 €	70 %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 953.06 €</b>	

Vote du conseil : A l'unanimité

### **7 – Modification des statuts du SPEP de la SEVINERIE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du transfert de la compétence eau des communes d'ASCHERES LE MARCHE et MONTIGNY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté de communes de la Forêt.

Pour la continuité du service, la communauté de communes de la Forêt, par délibération du 20 décembre 2017, demande une adhésion volontaire au SPEP de la Sévinerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion volontaire de la CCF au SPEP et sur la modification des statuts du SPEP par voie de conséquence.

Vote du conseil : A l'unanimité

### **8 –Convention SICAP pour l'intégration d'une armoire de coupure**

M. le Maire expose qu'il s'agit d'une armoire de coupure nécessaire dans le cadre de la déviation de la RD 927. Le terrain mis à disposition, d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> est situé sur le terrain communal, lieu-dit « Les Monneries ». Ce terrain est destiné à l'installation d'une armoire de coupure HTA de courant électrique affecté au réseau de distribution dont il fera partie intégrante. L'armoire de coupure y compris le gros œuvre, fera partie de la concession de distribution publique et, à ce titre, sera entretenu et renouvelé par la SICAP.

Vote du conseil : A l'unanimité

### **9 - Affaires générales :**

- Association des parents d'élèves du Collège : demande de subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 150.00 € à l'association des parents d'élèves du Collège.

- La Bazochoise : invitation au concert de printemps : le samedi 14 avril à 17 h à la salle des fêtes

- AOCO : Assemblée générale le 13 avril à la salle des fêtes.

- Fondation du Patrimoine : Souscription pour la restauration de l'Eglise Notre Dame d'ASCHERES.

-aménagement du centre bourg Rue Robine Grande Rue.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de missionner dès maintenant un bureau d'études pour entamer les travaux de réfection de la rue Robine et la Grande rue, remplacement des branchements en plomb, enfouissement des réseaux puisque ces deux tronçons seront remis en état par le Département avant leur transfert à la commune dans le cadre de la déviation de la RD 927.

Un financement est possible par une opération cœur de village. Pour mémoire, l'aménagement de la rue Ouzilleau a coûté 400 000 €.

Il est estimé que l'opération est envisageable avec 80 % de subvention et une participation de la SICPA pour l'enfouissement des réseaux.

Il faudra également prévoir l'indemnisation des commerçants pendant la durée des travaux.

Le conseil municipal considère qu'il est plus urgent de terminer ce qui est en cours plutôt que de commencer un projet qui ne sera réalisé qu'en 2020.

Il paraît prioritaire d'engager l'opération d'éclairage public.

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat d'affermage de l'eau avec la SAUR arrive à son terme en décembre 2019. Dès à présent il convient de rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il conviendra également de créer une commission spécifique.

Conseil de Mai : Monsieur le Maire propose de fixer le conseil municipal le 15 mai à 20h30.

-oo0oo-